

Séance du 11 septembre 1921.

Etaient présents : le maire Dreyer,
les conseillers : Guerber Michel, Piffert Jules, Guerber Edouard, Grosse Alphonse,
Marchal Claude, Marchal Joseph, Frey Sébastien, Dreyer Victor.

Le Maire donne connaissance aux conseillers des ^{la} lettres de Mons. Fördmanns concernant l'établissement projeté d'une maison de tolérance (bordel) pour la garnison de Morhange dans l'auberge Kammerer située sur le territoire de la commune de Racrange.

Le conseil considérant que,

1^o la garnison de Morhange ne regarde nullement la commune de Racrange; que la commune de Morhange ayant demandé une garnison, c'est aussi à elle à fournir à l'autorité militaire ce que celle-ci juge nécessaire. Car si la commune de Morhange tire profit de la garnison, elle doit aussi en subir les inconvenients.

2^e Si l'auberge Kammerer se trouvant sur la grande route, voie publique, où jour et nuit les habitants de Raerange, Würring, Bernering et autres lieux, sont obligés de passer, il est contraire à la morale publique d'y établir une maison de tolérance, car les passants seront exposés à être molestés par les militaires ou les malheureuses créatures qui se trouvent dans cette maison.

3^e La garnison de Morhange a assez de locaux libres dans son entourage des casernes qui peuvent servir à cet effet. Et à Morhange il y a des maisons vides.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal de Raccrange refuse catégoriquement l'établissement d'une maison de tolérance dans l'auberge Kammerer et dans tout autre bâtiment se trouvant sur le territoire de la commune de Raccrange.

L. a. s.
Dreyer Guerber & Piffat. Frey. Guerber Grosse
Marchal. Marchal & Dreyer



Ulanenkaserne

Gruss aus **Mörchingen** ist jen woz allen brinn.
Geffundet wrißt die stiße Stark bei letzter Befreiung wiz un
wiz mit Kronkris am Halsbun gejewort. Alte bitter pfest un
wist. Dis jorjewm wriß alrin h. Kronkris **Dirilly!**